

Offre promotionnelle : Lancement de l'offre promotionnelle : [Click here to enter a date.](#)Fin de l'offre promotionnelle : [Click here to enter a date.](#)

Différences / avantages de l'offre promotionnelle :

Lien vers l'offre promotionnelle :

1. Nom de l'entreprise notifiée		Orange Communications Luxembourg SA	
1.1. Adresse	ZAI Bourmicht 8, rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANGE Luxembourg		
1.2. Helpdesk Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606	
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu	
1.3. Service clientèle Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606	
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu	
1.4. Service technique Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606	
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu	
1.5. Service réclamation/médiation Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606	
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu	
	adresse	ZAI Bourmicht 8, rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANGE Luxembourg	
1.6. Service facturation Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606	
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu	
1.7. Site Web	www.orange.lu		

Dernière mise à jour le 2 janvier 2015, tarifs en vigueur à partir du 2 janvier 2015

Tous les prix sont à indiquer en EURO TVA (17%) comprise

2. Nom de l'offre	Téléphonie fixe : call by call, présélection et fix line classic
<b>3. Contrat</b>	
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	<a href="http://store.orange.lu/fr/page/documents-utiles">http://store.orange.lu/fr/page/documents-utiles</a>
3.2. Description du service	<p><b>Service de téléphonie fixe :</b></p> <p><b>Call by Call:</b> vous réglez vos factures à votre opérateur actuel, vous recevez de sa part une facture et les communications fixe que vous passez et dont vous faites précéder le numéro appelé par le code 15061 seront facturées par Orange.</p> <p><b>Présélection:</b> vous réglez vos factures à votre opérateur actuel, vous recevez de sa part une facture et les communications fixe que vous passez seront toutes facturées par Orange.</p> <p><b>Fixline Classic:</b> vous recevez les factures par Orange, vous réglez votre abonnement fixe à Orange tout</p>

	comme l'intégralité de vos communications fixes.	
3.3. Valable à partir du	01.01.2015	
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]	1 mois pour Call by Call et présélection 12 mois pour Fixline Classic
3.5. Délai contractuel de fourniture	[jours]	<b>Extrait article 7 CGV :</b> <b>7. La date de l'activation du Service</b> <b>7.1.</b> ORANGE s'engage à activer la carte SIM, sauf circonstances exceptionnelles ou force majeure, endéans un délai raisonnable, après acceptation du dossier et après que le Client ait fourni les documents et informations visés à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente, et qu'il ait rempli et signé le formulaire de demande d'abonnement ainsi que conditions générales de vente du service Orange destinées aux consommateurs résidentiels
3.6. Délai commercial de fourniture	[jours]	Meilleur effort
3.7. Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]	Meilleur effort
3.8. Frais d'initialisation de l'offre	[€]	Gratuit
3.9. Rythme de facturation	[s/s]	Dans le forfait 30'' / 30'' Hors forfait : 60'' / 15''
3.10. Définition heures pleines (peak hours)	Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	
3.11. Définition heures creuses (off-peak hours)	Du lundi au vendredi de 19h à 7h et les weekends et jours fériés	
3.12. Résiliation du contrat (décrire)	<p><b>Extrait article 28 CGV</b></p> <p><b>28. Résiliation</b></p> <p><b>28.1. Résiliation par ORANGE</b></p> <p>ORANGE est en droit de résilier le Contrat, sans mise en demeure préalable ni préavis, et sans aucune indemnité ou diminution de la redevance pour le Client, lorsque ce dernier manque à l'une quelconque de ses obligations découlant du Contrat, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* En cas de non-paiement ou de retard dans le paiement d'une facture ;</li> <li>* En cas de suspension du Contrat, si le Client a omis de rapporter la preuve de l'exécution conforme de toutes ses obligations dans un délai de dix jours suivant la date de la suspension, conformément aux dispositions de l'article 27.9. des présentes Conditions Générales de Vente ;</li> <li>* En cas d'utilisation abusive ou excessive ou frauduleuse du Service ;</li> <li>* En cas de communication d'informations fausses, par le Client, lors de la souscription à l'abonnement, ou d'omission de communication de leurs éventuelles modifications à ORANGE;</li> <li>* En cas d'omission de constitution du dépôt de garantie visé à l'article 10 des présentes CGV ;</li> </ul> <p><b>28.2.</b> Le présent Contrat prendra fin de plein droit à l'échéance des autorisations d'exploitation accordées à ORANGE par les autorités luxembourgeoises.</p> <p><b>28.3. Résiliation par le Client</b></p> <p>Si le Client résilie le Contrat avant l'arrivée du terme, tel que stipulé dans le Contrat et conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, il est tenu de payer à ORANGE la totalité des redevances d'abonnement à échoir, jusqu'au terme du Contrat.</p>	
3.13. Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux		

Si le Client résilie le Contrat avant l'arrivée du terme, tel que stipulé dans le Contrat et conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, il est tenu de payer à ORANGE la totalité des redevances d'abonnement à échoir, jusqu'au terme du Contrat.		
3.14. Frais liés à la portabilité des numéros et autres identifiants		
Si le Client résilie le Contrat avant l'arrivée du terme, tel que stipulé dans le Contrat et conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, il est tenu de payer à ORANGE la totalité des redevances d'abonnement à échoir, jusqu'au terme du Contrat.		
3.15. Option(s) de paiement (à énumérer et décrire)		
Pas applicable		
<b>4. Coûts du service</b>		
<b>4.1. Raccordement téléphonique</b>		
<b>4.1.1. Maison unifamiliale</b>		
4.1.1.1. Raccordement au réseau souterrain	[€]	Le raccordement au réseau téléphonique fixe est effectué par Post sur demande du client auprès d'Orange Luxembourg. Les prix et prestations peuvent varier, demandez conseil auprès de notre vendeur. <b>Situation au 01/01/2015 :</b> 4.1.1.1 = 362,70 € pour une longueur de câble < à 40 m et frais réels pour une longueur de câble > à 40 m
4.1.1.2. Installation tête terminale et connexion du câble principal	[€]	
4.1.1.3. Déplacement du raccordement vers une nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	[€]	
4.1.1.4. Frais supplémentaires	[€]	
<b>4.1.2. Appartements ou bureaux dans maisons multifamiliales</b>		
4.1.2.1. Raccordement au réseau souterrain	[€]	Le raccordement au réseau téléphonique fixe est effectué par Post sur demande du client auprès d'Orange Luxembourg. Les prix et prestations peuvent varier, demandez conseil auprès de notre vendeur. <b>Situation au 01/01/2015 :</b> 4.1.2.1 = 690,30 € pour une longueur de câble < à 40 m et frais réels pour une longueur de câble > à 40 m 4.1.2.4 = Activation par ligne téléphonique pstn = 58.50€
4.1.2.2. Installation tête terminale et connexion du câble principal	[€]	
4.1.2.3. Frais supplémentaires par appartement	[€]	
4.1.2.4. Activation par ligne téléphonique	[€]	
4.1.2.5. Déplacement du raccordement vers une nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	[€]	
4.1.2.6. Frais supplémentaires	[€]	
4.2. Option(s) (à énumérer et décrire)		
Le raccordement au réseau téléphonique fixe est effectué par Post sur demande du client auprès d'Orange Luxembourg. Les prix et prestations peuvent varier, demandez conseil auprès de notre vendeur.		
<b>5. Coûts</b>		
5.1. Abonnement mensuel analogique	[€/mois]	Call by Call : gratuit chez Orange Présélection : gratuit chez Orange Fix line Classic : 18,40 € / mois
5.2. Abonnement mensuel ISDN (nombre de lignes à préciser)	[€/mois]	Call by Call : gratuit chez Orange Présélection : gratuit chez Orange Fix line Classic : 24,40€ / mois
5.3. Abonnement VoIP	[€/mois]	Pas applicable
5.4. Consommation minimale mensuelle/annuelle	[€/mois]	Pas applicable
5.5. Consommation mensuelle incluse	[€/mois]	<b>Fix line Classic uniquement: Illimité vers fixes nationaux 2 heures vers des numéros fixes en Europe</b>
5.6. Facture par email (Réduction)	[€/mois]	<b>Fix line Classic uniquement :</b>

		Les factures sont gratuitement fournies sous forme électronique ( Email, www.orange.lu). Les factures postales seront facturés 2 € / mois en sus.
5.7. Facture détaillée par numéro envoyée par email (Réduction)	[€/mois]	Gratuit sur www.orange.lu
5.8. Facture en ligne (Webbilling)	[€/mois]	Gratuit
5.9. Fonction d'appel en conférence	[€]	Gratuit
5.10. Activation / désactivation de la déviation des appels	[€]	Gratuit
5.11. Blocage / Déblocage de certains types de communications	[€]	<p>Blocage de numéros individuels (sortants) :</p> <p>Initialisation : 5,70</p> <p>Abonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste de 1 à 10 n° : 2,85</li> <li>• Liste de 11 à 20 n° : 5,70</li> <li>• Liste de 21 à 30 n° : 8,56</li> <li>• Liste de 31 à 40 n° : 11,41</li> <li>• Liste de 41 à 50 n° : 14,25</li> </ul> <p>Blocage de numéros d'appels entrants :</p> <p>Initialisation : 5,75</p> <p>Abonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste de 1 à 10 n° : 2,99</li> <li>• Liste de 11 à 20 n° : 5,98</li> <li>• Liste de 21 à 30 n° : 8,97</li> <li>• Liste de 31 à 40 n° : 11,96</li> <li>• Liste de 41 à 50 n° : 14,95</li> </ul> <p>Blocage des appels avec préfixe « 0 », sans code secret :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initialisation : 5,70</li> <li>• Abonnement : 1,43</li> </ul> <p>Blocage des appels avec préfixe « 0 », avec code secret :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initialisation : 19,95</li> <li>• Abonnement : 1,43</li> </ul> <p>Blocage des appels à destination des services adultes (905 et assimilés) : gratuit</p> <p>Blocage des appels avec communications payantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initialisation : 5,70</li> <li>• Abonnement : 7,13</li> </ul>
5.12. Présentation des numéros entrants	[€]	Gratuit
5.13. Consultation de la messagerie vocale	[€]	Gratuit
5.14. Numéro non-publié	[€]	Gratuit
5.15. Ouverture d'une nouvelle ligne téléphonique	[€]	5,81 €
5.16. Matériel supplémentaire (modem, router, téléphone,...)	[€]	Pas applicable
5.17. Changement d'adresse de facturation	[€]	Gratuit
5.18. Changement du titulaire d'un raccordement	[€]	Gratuit
5.19. Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	14,50 €
5.20. Inscription dans l'annuaire	[€]	Gratuit, par défaut
5.21. Option(s) (à énumérer et décrire)		

Pas applicable	
6. Coûts communications nationales hors option(s)	
6.1. Appels nationaux vers numéros fixes (peak/off-peak) [€/min]	
6.1.1. On-net-call	Peak : 0,0281 € / min Offpeak : 0,0140 € / min Pour toute formule fixe
6.1.2. Off-net-call	Peak : 0,0281 € / min Offpeak : 0,0140 € / min Pour toute formule fixe
6.2. Appels nationaux vers numéros VoIP <sup>1</sup> (peak/off-peak) [€/min]	
6.2.1. On-net-call	Pas applicable
6.2.2. Off-net-call	Pas applicable
6.3. Appels nationaux vers numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]	
6.3.1. On-net-call	Peak : 0,1884 € / min Offpeak : 0,1626 € / min Pour toute formule fixe
6.3.2. Off-net call	Peak : 0,1884 € / min Offpeak : 0,1626 € / min Pour toute formule fixe
7. Option(s) (à énumérer et décrire)	
Pas applicable	
8. Coûts communications nationales vers internationales hors option(s)	
8.1. Zone x <sup>2</sup> (Veuillez ajouter les zones définies)	
<b>Zone 1 (zone Europe)</b>	
Açores, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guyane française, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Hongrie, Iles Canaries, Islande, Irlande, Île de Man, Iles de la Réunion, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madère, Malte, Martinique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse	
<b>Zone 2</b>	
Albanie, Australie, Canada, Chine, Egypte, îles Féroé, Hong-Kong, Israël, Japon, Monténégro, Nouvelle-Zélande, îles Mariannes du Nord, Russie, Serbie, Singapour, Afrique du Sud, Sri Lanka, Taïwan, Turquie, Ukraine, USA (Guam, Virgin Islands)	
<b>Zone 3</b>	
Andorre, Arménie, Aruba, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Brésil, Dominique, République Dominicaine, Gambie, Ghana, Grenade, Gua, Inde, Indonésie, Kenya, Liban, Macao, Mexique, Moldavie, Montserrat, Maroc, Namibie, Corée du Nord, Oman, Pakistan, Puerto Rico, Qatar, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Corée du Sud, Syrie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Iles Turques-et-Caiques, Ouganda, Emirats Arabes Unis, Uruguay, Yémen	
<b>Zone 4</b>	
Afghanistan, Algérie, Samoa américaines, Angola, Anguilla, Antarctique, Antigua Barbuda, Argentine, Etats et Territoires d'Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Iles Caimans, République Centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Iles Cook, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Timor Oriental, Equateur, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Iles Malouines, Fidji, Polynésie française, Gabon, Géorgie, Groenland, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kiribati, Koweït, Kirgystan, Lao, Lesotho, Libéria, Libye, Macédoine, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Ile Maurice, Mayotte, Micronésie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Antilles (Pays-Bas), Nouvelle-Calédonie, Nicaragua, Niger, Nigeria,	

<sup>1</sup> Les numéros de la plage '20', voir la décision 04/79/ILR du 21 octobre 2004.

<sup>2</sup> L'entreprise notifiée définira elle-même les zones et le nombre de zones.

Norfolk, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République Démocratique du Congo, Salomon, Salvadore, Saint Marin, Sao Tomé et Príncipe, Arabie Saoudite, Sierra Leone, St Kitts Nevis, St Pierre et Miquelon, Sainte Lucie, St Vincent et Grenades, Soudan, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Iles Vierges, Wallis et Futuna, Samoa Occidentaux, Zambie, Zimbabwe			
<b>Zone 5</b>			
Ellipso, Emsat, Globalstar,			
8.1.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	<b>vous appelez vers</b>	<b>fixes vers mobiles</b> <b>fixes vers fixes</b>
		zone 1	0,2442€    0,1119€
		zone 1 premium	2,30€    2,30€
		zone 2	0,2442€    0,1628€
8.1.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	zone 3	0,2747€    0,2747€
		zone 4	0,8139€    0,8139€
		zone 5	6,1043€    6,1043€
		zone 2-5 premium	4€    4€
8.2. Option(s) appels internationales (à énumérer et décrire)			
Pas applicable			
9. Frais supplémentaires			
9.1. Duplicata du contrat	[€]	Gratuit	
9.2. Duplicata de la facture de base	[€]	Gratuit via web billing	
9.3. Duplicata de la facture détaillée	[€]	Gratuit via web billing	
10. Modification de la ligne téléphonique			
10.1. Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	14,50 €	
10.2. Ajout d'un numéro de téléphone pour ligne ISDN	[€]	5,80 €	
10.3. Changement analogique vers ISDN / VoiP	[€]	58,50 €	
10.4. Changement ISDN vers analogique / VoiP	[€]	57,81 €	
10.5. Changement VoiP vers analogique / ISDN	[€]	Pas applicable	
10.6. Changement de profil (Clip, CLIR), présentation du/des numéro(s) de téléphone entrant(s)/sortant(s)	[€]	Gratuit	
10.7. Option(s) (à énumérer et décrire)			
11. Intervention technique			
11.1. Coûts horaires	[€/h]	Pas applicable	
11.2. Facturation par heures, demi-heures, 15min,...	[min]	23 € / 15 minutes si problème indépendant de notre volonté	
11.3. Frais de déplacement	[€/km]	30 €	
12. Procédure de « relance » (à énumérer et décrire)			
Le non paiement des factures dans les délais fixés par les CGV met le client en demeure, de plein droit et sans rappel préalable nécessaire. Des frais de retard pourront être portés à charge du client.			
13. Frais de récupération des créances (à énumérer et décrire)			
Le non paiement des factures dans les délais fixés par les CGV met le client en demeure, de plein droit et sans rappel préalable nécessaire. Des frais de recouvrement pourront être portés à charge du client.			
14. Divers			
Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour			

mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service et/ou réseau concerné par ce consommateur]	
15. Option(s) (à énumérer et décrire)	